



## Indivision après divorce et liquidation devant notaire

Par **cactees\_old**, le **27/11/2007** à **18:21**

Je suis divorcée depuis plus de deux ans mais la liquidation de la communauté de biens n'est effective que depuis le 9 novembre 2007. Le litige se porte sur un bien immobilier en indivision en co-gérance. La gestionnaire des biens de l'agence immobilière ne répond pas à mes courriers et ne répond pas à mes appels téléphoniques. Ces tentatives de contact ont été menées afin de faire valoir mes droits de coindivisionnaire. Or ce bien est actuellement donné en location et je n'arrive pas à percevoir ma quote part des loyers. rnQuelle procédure appliquer et que dois je faire ?rnMerci pour votre réponse